

Pour cette nouvelle année scolaire qui commence, voici quelques petits points à retenir :

- Vous devez remplir un formulaire d'inscription par enfant inscrit au service de garde. Si c'est une garde partagée, chaque parent doit remplir son formulaire.
- Si votre enfant est marcheur et qu'il utilise le service des dîneurs, vous devez remplir un formulaire d'inscription de surveillance des dîneurs qui est disponible au service de garde.
- Pour l'ajout d'une période en cours de journée, vous devez aviser directement le service de garde, de préférence par écrit ou par courriel. Si toutefois vous êtes dans l'urgence, un appel suffit. Pour un départ à pied de votre enfant en fin de journée, vous devez envoyer un courriel.
- Pour les absences ou les départs en cours de journée, en plus d'aviser le secrétariat de l'école, vous devez également aviser le service de garde par courriel.
- Pour les journées de tempête, tous les élèves inscrits au service de garde peuvent se présenter. Seulement les élèves présents seront facturés. Vous pouvez vous référer au site internet de la CSSRS pour savoir si les écoles sont ouvertes.
- Pour chaque journée pédagogique, vous recevrez une lettre d'invitation par courriel pour réserver une place. Seulement les élèves inscrits seront facturés.

Le principe d'une journée réservée = journée payé s'applique en tout temps.

Le service de garde est ouvert du lundi au vendredi de 6h45 à 17h30.

Tarifs par période / par journée de classe	Matin 6h45 à 7h45	Midi 11h30 à 12h45	Soir 14h55 à 17h30	Journée Pédagogique
Maximum de 8.95 \$ par jour (tarif MEQ)	3.00 \$	3.75 \$	7.75 \$	17.55 \$ plus les frais d'activités

Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter au 819 822-1486, poste 4 ou par courriel : sdg-croisee@cssrs.gouv.qc.ca

Véronique Fréchette, Technicienne en service de garde